



## Lettre circulaire aux médecins qui prescrivent des dispositifs de stomie

SERVICE DES SOINS DE SANTE

**Nos données de contact:** voir à la fin de cette circulaire

**Nos références:** 1270/OMZ-CIRC/Pres-2024-03-F

**Bruxelles**, le 23 mai 2024

### Objet :

#### **Nouveau modèle de prescription pour le matériel de stomie (annexe 93) au 1<sup>er</sup> juin 2024**

Madame, Monsieur,

Au Moniteur belge du 12 avril 2024 est paru le règlement du 11 décembre 2023 qui remplace l'annexe 93 (prescription médicale pour le matériel de stomie) par un nouveau modèle, afin d'en faciliter l'utilisation.

La nouvelle annexe 93, qui figure en annexe, doit être utilisée pour toute prescription établie à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024.

La disposition transitoire suivante est d'application :

Les annexes 93 rédigées avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 (date de signature faisant foi) restent valables, à partir de la date de la prescription, pendant deux mois, s'il s'agit d'une première prescription ou six mois s'il s'agit d'un renouvellement.

Le modèle de prescription (annexe 93) est également disponible à l'adresse suivante :

[Formulaires pour les bandagistes | INAMI \(fgov.be\)](#)

Des explications relatives au remboursement du matériel de stomie, y compris une série de questions/réponses, sont également disponibles à l'adresse suivante :

[Remboursement du matériel de stomie | INAMI \(fgov.be\)](#)

### **Questions**

Si vous avez des questions concernant la prescription du matériel de stomie, veuillez les envoyer au correspondant susmentionné. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

\* \* \*

Annexe(s): 1

---

Avenue Galilée 5/01 B-1210 Bruxelles 211 B-1150 Bruxelles

**Heures d'ouverture des bureaux :** de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE  
Directeur-général des soins de santé